



Municipalité de Saint-Didace
Province de Québec
MRC de D'Autray

Demande de dérogation mineure

Avis public est par les présentes donné par le soussigné, secrétaire-trésorier, que :

1. Une demande de dérogation mineure a été déposée par le propriétaire du lot 5 126 885 (612 chemin de Lanaudière) aux fins de construire un bâtiment secondaire.
2. La hauteur de cette construction serait de 7.8 mètres alors que le règlement prévoit une hauteur maximale de 6 mètres.
3. Le Conseil municipal se prononcera sur cette demande de dérogation, lors de sa séance ordinaire, le 11 octobre 2016 à 20h00, à la salle de l'Auberge du Château.
4. Lors de cette séance, tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande.

Donné à Saint-Didace
ce 12 septembre 2016.

André Allard
directeur général